

**VILLE DE BISCHWILLER
(Bas-Rhin)**

COMMANDE PUBLIQUE

LA

**AMENAGEMENT DE LA RUE DES BOSQUETS
A BISCHWILLER**

LOT UNIQUE

PROCEDURE ADAPTEE

Date limite de remise des offres : Vendredi 02 Octobre 2026 à 12 h 00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1. - OBJET DU MARCHÉ	3
1.1. - Objet de la consultation.....	3
1.2. - Etendue de la consultation	3
1.3. - Décomposition de la consultation.....	3
1.5. - Maîtrise d'ouvrage.....	3
1.6. - Maîtrise d'œuvre.....	3
ARTICLE 2. - TELECHARGEMENT ET COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE 3. - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3.1 - Conditions de participation des concurrents en cas de groupement.....	4
3.2 - Compléments à apporter au C.C.T.P. et au C.C.A.P.....	4
3.3 - Durée du marché - Délais d'exécution.....	4
3.4 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles	4
3.5 - Délai de validité des offres	5
3.6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement	5
3.7 - Modification de détail au dossier de consultation.....	5
ARTICLE 4. - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
ARTICLE 5. - TRANSMISSION DES OFFRES.....	7
5.1 - Transmission sur support papier	7
5.2 - Transmission électronique	7
5.2.1 – Utilisation d'un certificat de signature électronique	7
5.2.2 – Dépôt d'une offre électronique	7
5.2.3 - Format des fichiers transmis	8
ARTICLE 6. - SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	8
ARTICLE 7. - NEGOCIATION	9
ARTICLE 8. - RENSEIGNEMENTS.....	9

ARTICLE 1. - OBJET DU MARCHE

1.1. - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'aménagement de la rue des Bosquets à 67240 BISCHWILLER.

1.2. - Etendue de la consultation

La présente consultation passée sur procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants, R. 2131-12 du Code de la Commande publique.

1.3. - Décomposition de la consultation

Les travaux sont traités en un seul lot.

1.4. - Décomposition en tranches

Sans objet.

1.5. - Maîtrise d'ouvrage

Ville de Bischwiller
1-9, Place de la Mairie – BP 10035
67241 BISCHWILLER CEDEX

1.6. - Maîtrise d'œuvre

Ville de Bischwiller
Direction du Cadre de Vie et des Équipements – Pôle voirie
1-9, Place de la Mairie – BP 10035
67241 BISCHWILLER CEDEX

ARTICLE 2. - TELECHARGEMENT ET COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable gratuitement et exclusivement sur <https://alsacemarchespublics.eu> en cliquant pour la consultation souhaitée sur le bouton suivant « Accéder à la consultation, puis sur Dossier de consultation ».

Il est recommandé de créer un compte sur la plateforme où vous renseignerez notamment le numéro SIRET et la raison sociale de votre société ainsi qu'une adresse électronique de façon à vous tenir informé des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, ...).

Le DCE pourra être téléchargé, au format ZIP soit dans sa totalité soit partiellement (dans le cas de marchés allotis).

Les pièces du dossier seront des fichiers dans l'un des formats suivants :

- *.PDF (RC, CCTP, CCAP...)
- *.doc ou *.docx (Acte d'engagement)
- *.xlsx ou *.xls (BPU, DPGF, ...)
- *.gif, *.jpg et *.png (images)
- *.dxf et *.dwg (plans)

Pour accéder à ces documents, vous devez donc disposer d'outils permettant de lire ces formats informatiques. Si vous ne disposez pas de ces outils, vous pouvez les télécharger gratuitement dans la rubrique « Aide, puis Outils informatiques ».

Le dossier de consultation relatif à la consultation objet du présent règlement, comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives particulières,
- Le cahier des clauses techniques particulières,
- Le devis quantitatif et estimatif,
- Le plan projet
- Le dossier DT
- Une attestation de visite

Le soumissionnaire prend soin de vérifier que le dossier de consultation est complet. Il dispose à cet effet d'un délai de six (6) jours, à compter de son téléchargement via la plateforme de dématérialisation alsacemarchespublics.eu.

Au-delà de cette échéance, le dossier sera réputé complet.

ARTICLE 3. - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Conditions de participation des concurrents en cas de groupement

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise générale ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € T.T.C.

En cas de groupement, la forme demandée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est de forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer à la demande de la personne responsable du marché tel qu'indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

3.2 - Compléments à apporter au C.C.T.P. et au C.C.A.P.

Le candidat n'a pas à apporter de modifications ni de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ni au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

3.3 - Durée du marché - Délais d'exécution

La date de démarrage prévisionnelle des travaux est fixée au **2 novembre 2026**.

La date de départ est fixée par ordre de service.

Le délai d'exécution est fixé à **6 semaines (hors période de préparation de 2 semaines)**.

3.4 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes sont interdites.

P.S.E. : sans objet.

3.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.6 – Visite obligatoire

Avant la remise de l'offre, le candidat est tenu de s'informer auprès du pôle Voirie de la Direction du Cadre de Vie et des Équipements de la nature exacte des fournitures, du mode d'exécution des travaux à effectuer, ainsi que du lieu des travaux. **La visite des lieux est obligatoire, et se fera sur rendez-vous uniquement.**

Il appartient au candidat de prendre contact avec le secrétariat de la Direction du Cadre de Vie et des Équipements au 03.88.53.99.45 pour un rendez-vous avec Monsieur Florian THEVENOT - Technicien.

A l'issue de la visite, il sera remis au candidat une attestation de visite qu'il devra obligatoirement joindre à son offre.

En cas de non-observation de cette prescription, l'offre sera rejetée.

3.6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.7 - Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4. - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation. Leur offre électronique sera constituée des éléments suivants :

1. Les pièces suivantes justifiant de la capacité du candidat à concourir à un marché public:

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires **DC1 et DC2** (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (**Dume**).

Le candidat complète dans son intégralité le formulaire DC1, dans sa version la plus récente, afin d'attester sur l'honneur qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions à soumissionner mentionnées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés.

Le dossier de candidature devra par ailleurs indiquer :

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- les documents et renseignements permettant de vérifier l'aptitude du candidat à exercer son activité professionnelle, ses capacités économiques et financières ainsi que ses capacités

techniques, conformément aux articles R. 2142-6 et suivants du Code de la Commande publique, à savoir :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique,
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
- présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique,
- déclaration indiquant les moyens techniques, l'équipement dont dispose le candidat pour l'exécution du marché,
- déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour des risques professionnels pertinents,

➤ photocopie des certificats fiscaux et sociaux valables pour l'année 2026.

Ces derniers peuvent être remplacés par une copie de l'état annuel des certificats reçus établi par le Trésorier Payeur Général du Département ou par une **déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant de la satisfaction du candidat à ses obligations fiscales ou sociales**.

Dans cette hypothèse, le candidat retenu comme attributaire du marché devra fournir les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de la lettre l'informant du résultat de la consultation.

➤ Certificats de qualifications professionnelles ou tout document permettant au candidat de démontrer par tout moyen ses capacités dans la matière à laquelle se réfère le marché.

Il est précisé que si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

2. Un projet de marché, complété, comprenant :

- un acte d'engagement (A.E.) accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal, (signature PAdES recommandée),
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- le devis quantitatif et estimatif (D.Q.E.),
- un Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. Il y sera joint en particulier :
 - Les indications concernant la provenance des principales fournitures, et éventuellement les références des fournisseurs correspondants,
 - Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,
 - Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier,
 - Une liste de sous-traitants que l'entreprise envisage de proposer à l'accord du maître de l'ouvrage,
- un planning détaillé que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 5. - TRANSMISSION DES OFFRES

Les éléments de candidatures et d'offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure précisée en page de garde du présent document.

5.1 - Transmission sur support papier

La transmission des éléments de candidatures et d'offres sur support papier n'est plus autorisée. Les offres sous format papier envoyées par voie postale ou déposées physiquement ne seront ni ouvertes ni analysées.

5.2 - Transmission électronique

Les candidats doivent obligatoirement transmettre leurs plis par voie électronique, via la plateforme internet « **www.alsacemarchespublics.eu** ».

Pour répondre à un marché public de manière dématérialisée, vous devez constituer un dossier d'offre, comprenant uniquement les pièces exigées par l'acheteur – listées au règlement de la consultation (article Pièces de l'offre), au format électronique, puis les déposer sur la plateforme.

5.2.1 – Utilisation d'un certificat de signature électronique

Bien que la signature de l'acte d'engagement ne soit plus obligatoire au moment de la remise de l'offre électronique, il est recommandé aux candidats de signer leur acte d'engagement électroniquement au moment du dépôt de leur offre.

Si l'offre n'a pas été signée lors de son dépôt, l'entreprise retenue sera invitée, après attribution du marché, à signer l'acte d'engagement avec un certificat de signature électronique.

Si vous ne disposez pas de certificat, il faut acheter une signature électronique au minimum avancée reposant sur un certificat qualifié conforme au règlement eIDAS.

Seuls les certificats de signature électronique qualifiée conformes au règlement n° 910/2014 « eIDAS » doivent être utilisés.

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

ANSSI :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance/>

EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne) :

<http://euts1.3xasecurity.com/tools/>

L'obtention d'un certificat électronique est payant et peut prendre jusqu'à 3 semaines selon l'autorité de certification. Ce certificat a une durée de validité de 1 à 3 ans.

Alsace Marchés Publics permet de signer les pièces au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le format PAdES est le type de signature préconisé par l'acheteur.

Pour signer vos pièces électroniquement, la plateforme vous propose un outil de signature. Pour y accéder, il suffit de cliquer sur la rubrique Outils de signature, puis sur Signer un document (voir annexe au présent règlement de la consultation).

5.2.2 – Dépôt d'une offre électronique

Il est fortement recommandé d'anticiper le dépôt électronique de votre offre avant la date et heure limites de remise des offres figurant sur la page de garde du règlement de consultation. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme (cf. rubrique « Se préparer à répondre »).

La durée de téléchargement, et donc de réception par la plateforme de l'offre, est fonction du débit de votre accès internet et de la taille des fichiers transmis. Vous recevrez un mail confirmant la réception de l'offre par la plateforme ainsi que la date et l'heure d'arrivée. Il est conseillé d'archiver cette preuve de dépôt.

5.2.3 - Format des fichiers transmis

L'ensemble des documents à remettre à l'appui de votre offre devront être convertis au format PDF, seul format de nature à supporter la signature électronique. Ainsi un Acte d'engagement au format *.docx dans le DCE devra, une fois complété, être converti au format *.pdf avant signature et envoi électronique. Chaque document donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est vivement recommandé de ne pas numériser / scanner les pièces transmises, cela augmentant le poids.

Le document signé sur papier puis numérisé avant sa transmission n'a pas valeur de document original.

ATTENTION !

○ **Seule la date de réception de l'offre par la plateforme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le candidat. Il est donc recommandé au candidat d'anticiper l'envoi de son offre électronique, afin de respecter la date et heure limite de remise des offres, indiquées sur la page de garde du règlement de consultation.**

○ Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres. En cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre offre.

○ Si l'acte d'engagement ainsi que les habilitations données par les membres d'un groupement momentané d'entreprises à son mandataire, n'ont pas été signés lors du dépôt de l'offre (recommandation), l'attributaire recevra, via la plateforme, un mail l'informant qu'il est l'attributaire du marché et qu'il doit signer l'acte d'engagement (et les habilitations données au mandataire en cas de groupement) en sa possession lors de la consultation et le retourner signé électroniquement avec un certificat conforme eIDAS. Il est possible de signer un fichier en utilisant l'outil de signature proposé sur <https://alsacemarchespublics.eu/> rubrique « Outils de signature / Signer un document ».

○ S'il n'a pas utilisé le format PAdES lors du dépôt des plis, l'attributaire du marché sera invité à nous remettre les documents du marché revêtus d'une signature au format PAdES.

○ Enfin, l'attributaire reçoit le courrier de notification et l'ensemble des pièces du marché en version électronique via notre plateforme d'échange de fichiers.

○ Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

○ En cas de groupement, le mandataire disposant des habilitations nécessaires signe seul la candidature et les offres au nom du groupement.

○ Les candidats ne sont pas autorisés à remettre leur offre et leur signature de manière séparée ; l'intégralité de l'offre et sa signature devront parvenir en même temps.

ARTICLE 6. - SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1 - Garanties et capacités techniques et financières

2 - Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

1. - Valeur technique (20 %)

Ce critère sera apprécié de la façon suivante :

- Phasage des travaux et organisation de l'opération – note sur 10 – dossier technique détaillant la méthode d'exécution et un planning détaillé.
- Types, provenance et qualité des fournitures et matériaux – note sur 5
- Moyens humains et technicité – note sur 2.5 – dossier détaillant les moyens humains et les qualifications des équipes affectées au chantier.
- Moyens matériels et techniques – note sur 2.5 – dossier détaillant les moyens matériels et techniques de l'entreprise, choix des engins et autres pour la réalisation des travaux.

2. – Prix (70 %)

Modalités de calcul :

70 (Prix le plus bas / Prix du candidat)

3. – Performance environnementale (10%)

Dispositions relatives aux mesures environnementales comme l'élimination des déchets, la réduction des nuisances, le choix des engins et matériaux – note sur 10.

La valeur technique et la performance environnementale seront notamment jugées sur la base du mémoire technique joint à l'offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le détail quantitatif estimatif prévaudront sur toutes les autres indications et dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition, ou de report qui seraient constatées dans le devis quantitatif estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du devis quantitatif estimatif qui sera pris en considération.

ARTICLE 7. - NEGOCIATION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation avec les 3 candidats les mieux classés après la première analyse des offres.

ARTICLE 8. - RENSEIGNEMENTS

- Renseignements techniques :

M. Florian THEVENOT
Direction du Cadre de Vie et des Équipements
Technicien Pôle VRD
Tél. 03.88.53.99.45 / 06.31.37.48.86
florian.thevenot@bischwiller.com

- Renseignements administratifs :

Mme Laurence ANSTETT
Service Commande Publique
Tél. 03.88.53.98.54.
marches.publics@bischwiller.com